



Communiqué de presse du 25 mai 2020

## **Anniversaire : 20 ans de lutte contre l'utilisation des enfants dans les conflits armés et la vente/prostitution d'enfants**

*Mots clefs : Droits de l'enfant, enfants dans les conflits armés, vente d'enfants, prostitution d'enfants et pornographie mettant en scène des enfants*

**Ce lundi 25 mai cela fera 20 ans que les Nations Unies adoptaient deux protocoles à la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) visant respectivement la protection des enfants dans les conflits armés et la vente d'enfants, la prostitution d'enfants et la pornographie mettant en scène des enfants. Aujourd'hui, rappelons-nous que beaucoup reste encore à faire et la Belgique doit non-seulement garder son leadership, mais montrer l'exemple.**

### ***Les deux protocoles facultatifs***

Adoptés le 25 mai 2000, les Protocoles facultatifs concernent d'une part la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants et d'autre part l'implication d'enfants dans les conflits armés. Ils complètent la CIDE adoptée en 1989 et constituent les textes de référence pour la protection des droits de ces enfants qui obligent les Etats qui les ont ratifiés.

### ***Des thématiques tristement d'actualité***

A travers le monde, les conflits armés affectent aujourd'hui près de 420 millions d'enfants<sup>1</sup>. Pensons notamment au Yémen, à la Syrie, à la Palestine qui font trop souvent la une de l'actualité, mais aussi à tant d'autres lieux où des conflits, souvent très anciens et oubliés, initiés et entretenus par des adultes et de nombreux Etats, persistent. C'est encore plus choquant de constater que les attaques et bombardements n'épargnent même pas les écoles, les hôpitaux et les habitations.

La Belgique a fait de cette question une priorité ces dernières années et nous nous en réjouissons. Nous l'invitons non seulement à garder ce leadership, mais à accroître encore son action au sein du Conseil de sécurité et des autres enceintes internationales où elle est active, mais aussi à montrer l'exemple, notamment en dénonçant ces attaques sur les civils, en imposant un moratoire sur la vente d'armes chaque fois qu'il y a un risque, aussi minime soit-il, qu'elles soient utilisées contre les civils et en rapatriant d'urgence les enfants belges avec leurs mamans, dont la vie est gravement menacée, des zones de conflit en Irak et en Syrie.

---

<sup>1</sup> Source : Royaume de Belgique, Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement.

Concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants et comme indiqué par les services d'assistance aux victimes et par police fédérale, la situation actuelle en Belgique – plus encore pendant le confinement – a donné lieu à une augmentation très nette des signalements de violences envers les enfants, et en particulier des cas d'abus sexuels en ligne, d'exploitation sexuelle et de traite. Une forte tendance des dernières années en matière de traite est l'augmentation du nombre de disparitions de mineurs étrangers non accompagnés. Ces phénomènes appellent une mobilisation décuplée et le renforcement des législations nationales sur la traite et l'exploitation sexuelle des enfants à l'heure du développement de l'internet.

« Cet anniversaire est l'occasion de **réactiver les engagements que la Belgique et la Communauté internationale** ont souscrits il y a vingt ans et qui restent malheureusement encore tellement d'actualité. La Belgique peut et doit faire encore beaucoup mieux en considérant les victimes avant tout **comme des enfants** dont la toute grande majorité des droits sont gravement affectés par ce qu'ils vivent. Notre espoir : qu'ils puissent retrouver l'insouciance d'être des enfants » déclare Benoit Van Keirsbilck, Directeur de Défense des enfants International Belgique.

Ce communiqué est cosigné par Défense des Enfants Internationale Belgique.

**Contact presse : Ariane Couvreur +32 (0) 478 60 12 33**

